Logo CFDT

AVENANT 2020 D’INTÉRESSEMENT L’essentiel préservé

Le 2nd avenant de l’accord triennal d’Intéressement Orange SA est signé par la CFDT pour l’année 2020.

La CFDT revendiquait et a obtenu qu’avec la crise sanitaire du coronavirus aucun des collègues contraints de prendre des arrêts pour garde d’enfant ne soit lésé sur l’intéressement 2020. La CFDT a également que l’entreprise tienne compte des incertitudes qui planent sur l’activité et les résultats pour qu’elle modère ses ambitions notamment sur les objectifs de l’Indicateur de Qualité de Service Client (IQSC).

Pas de signature ? Pas d’avenant ? Pas de prime !

Tout d’abord, la CFDT rappelle que le paiement d’un Intéressement n’est pas automatique. Ce dispositif n’existe que dans les entreprises doté d’un accord négocié et valablement signé entre direction et délégués syndicaux d’organisations représentatives. Pour que cet avenant 2020 soit valable, il doit être signé par les mêmes syndicats signataires de l’accord triennal. Faute de quoi, il n’y aura d’intéressement pour personne au titre de cette année 2020. Au moment où nous rédigeons, seule la CFDT l’a signé…

AVENANT 2020 D’INTÉRESSEMENT L’essentiel préservé
Documents
AVENANT 2020 D’INTÉRESSEMENT L’essentiel préservé